



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 11 mai 2022
Date d'affichage : 11 mai 2022

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX, Gilles MAS

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2022-70 : MOBILITE - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES DANS LE CADRE
DU DEPLOIEMENT D'ATCHOUM**

Rapporteur : Luc CHAPUT

Dans le cadre de la mise en œuvre du service de mobilité Atchoum, les usagers ont la possibilité de payer le conducteur volontaire en "Ticket Mobilité" qu'ils auront préalablement acheté auprès d'un point de vente physique.

Aussi, afin que ce service "vive" réellement et réponde de manière concrète aux besoins des usagers, les communes volontaires pourront être identifiées comme relais de proximité afin d'accompagner les usagers dans l'inscription et la réservation des trajets.

Dans cette perspective, il serait intéressant de leur donner la possibilité de vendre également des tickets mobilité à leurs habitants en nommant un de leur agent comme régisseur suppléant de la régie créée à cette occasion par Plaine Limagne.

En ce sens, les communes seraient sollicitées afin de déterminer si elles souhaitent intégrer la démarche. Par ailleurs, les secrétaires de mairie pourraient être formées à l'utilisation de la plateforme internet Atchoum pour accompagner les usagers dans son utilisation.

La création d'une régie dédiée à ce service permettrait la vente de ces tickets mobilités par les communes volontaires, le secrétariat de MNL d'Aigueperse et l'espace France services de Luzillat.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 34 voix pour et 1 voix contre :**
- de créer une régie de recettes pour le service de covoiturage rural et solidaire ;
 - d'autoriser le président à réaliser les démarches afférentes à la création d'une régie.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 23/05/2022
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

The image shows a circular official seal of the Communauté de Communes Plaine Limagne, Aigueperse. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE' and '260 AIGUEPERSE'. A large, dark, scribbled signature is written over the seal.